

30 août 2018 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration franco-finlandaise sur la défense européenne

Déclaration franco-finlandaise sur la défense européenne

Confrontés à des menaces multiformes et de plus en plus nombreuses, les Européens ont accéléré leurs travaux pour parvenir à une Europe plus forte et plus sûre. Ces dernières années, ils ont prouvé de manière concrète que la défense européenne reposait non seulement sur une analyse commune des risques et des défis stratégiques, mais également sur une solidarité européenne de fait. Quand, après les attentats du 13 novembre 2015, la France a invoqué, pour la première fois dans l'histoire de l'Union européenne, la clause d'assistance mutuelle prévue par l'article 42, paragraphe 7, du Traité sur l'Union européenne, la Finlande l'a soutenue avec détermination, dans le cadre d'un effort commun pour lutter contre le terrorisme.

La sécurité de l'Europe dépend également de sa capacité à adapter sa résilience aux défis sécuritaires auxquels elle est confrontée. La France et la Finlande saluent les avancées réalisées ces derniers mois dans ce domaine, notamment les efforts visant à renforcer la capacité de l'UE à lutter contre les menaces hybrides et à développer ses capacités de communication stratégique.

En juin 2016, plaidant pour un renforcement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE, la France et la Finlande ont appelé les États membres à intensifier leur coopération en matière de défense. Depuis, des avancées sans précédent ont été réalisées pour parvenir à cet objectif. Maintenir la mobilisation en faveur de la mise en œuvre concrète et opérationnelle du principe d'autonomie stratégique de l'Europe relève de notre responsabilité commune.

La France et la Finlande appellent désormais à faire plus, afin que les Européens disposent d'ici à la prochaine décennie d'une capacité autonome d'intervention militaire conjointe plus forte pour défendre leurs intérêts de sécurité et de défense, en se basant sur une industrie de défense européenne forte et innovante et sur des instruments budgétaires communs adaptés.

Afin de promouvoir les engagements opérationnels des Européens lorsque leur sécurité est en jeu, la France et la Finlande appellent à l'émergence d'une véritable culture stratégique européenne commune, basée sur la coopération de défense et une interdépendance consentie. Toute coopération bilatérale ou multilatérale doit permettre de lutter de manière frontale contre la menace terroriste, les menaces hybrides et les politiques de puissance. L'Initiative européenne d'intervention, lancée sur proposition de la France, a pour objectif de favoriser l'émergence d'une culture stratégique européenne commune et de renforcer la capacité des Européens à répondre ensemble aux crises qui affectent leur sécurité, parallèlement aux cadres existants, notamment les opérations de l'UE et de l'OTAN.

La coopération européenne en matière de défense, notamment la PSDC, doit être développée conformément à la stratégie globale de l'UE, afin de jouer un rôle aussi bien dans les crises extérieures que dans la protection de l'Union et de ses citoyens.

D'un côté, l'Union européenne s'est positionnée de manière à répondre à la montée de nouvelles menaces, en particulier de menaces hybrides ou de cybermenaces, qui s'inscrivent dans une continuité entre les défis sécuritaires internes et externes auxquels l'UE est confrontée. Le Centre européen d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides, situé à Helsinki, contribue à l'élaboration de stratégies de réponse à ces menaces dans le cadre de la coopération UE-OTAN. D'un autre côté, la France et la Finlande favorisent l'utilisation de nouveaux instruments ainsi que l'accroissement du financement conjoint des opérations dans le cadre des interventions de la PSDC pour l'ensemble des engagements, y compris les plus exigeants.

La France et la Finlande soutiennent totalement l'accroissement du financement européen des capacités militaires des partenaires de l'UE. Elles réaffirment leur soutien à la création d'un instrument dédié pour renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action européenne en faveur des capacités des partenaires en matière de sécurité et de défense et saluent à cet égard la proposition de création d'une facilité européenne pour la

paix. Cet outil devrait reposer sur le niveau d'ambition de l'Europe et sur une évaluation détaillée des besoins des partenaires de l'UE. La France et la Finlande soulignent à cet égard l'importance des problèmes qui devront être traités dans les prochaines années en Afrique sub-saharienne.

Il est indispensable pour la crédibilité des Européens et leur capacité à contribuer à leur sécurité d'améliorer la mobilité militaire en Europe. La France et la Finlande rappellent qu'elles sont particulièrement attachées à cette question, comme le prouve leur forte implication dans tous les travaux dans ce domaine. Elles encouragent la mise en œuvre des engagements ambitieux pris par les Européens en la matière, en coordination étroite avec les travaux menés au sein de l'UE et de l'OTAN.

L'autonomie stratégique européenne repose également sur le développement d'un ensemble complet de capacités de défense grâce à la création d'un Fonds européen de la défense, dans le cadre de l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD) et conformément aux engagements pris au titre de la coopération structurée permanente (CSP).

Une CSP ambitieuse devrait permettre un saut qualitatif pour la défense européenne. Les engagements, qui matérialisent notre ambition, doivent être respectés. La France et la Finlande, qui participent conjointement à des projets sur la mobilité militaire, le système de radio logicielle ESSOR et la cybersécurité, sont déterminées à travailler au plus près des réalités opérationnelles afin que de nouveaux projets fédérateurs répondant aux besoins des forces armées puissent être mis en œuvre dans les mois à venir.

La France et la Finlande saluent la détermination de la Commission européenne à traiter les défis auxquels est confrontée l'industrie de défense européenne, en particulier grâce à la création d'un Fonds européen de la défense. Ces efforts contribueront à l'autonomie stratégique européenne en favorisant la coopération technologique et industrielle et en permettant de bâtir une base industrielle et technologique de défense européenne solide, cohérente et innovante, avec notamment des mécanismes de soutien aux petites et moyennes entreprises.

La France et la Finlande appellent, pour le prochain cadre financier pluriannuel, à une contribution importante en faveur de la sécurité et de la défense européennes, grâce à des niveaux de financement ambitieux et durables, notamment pour le Fonds européen de la défense.

Ces efforts seront décuplés grâce à un solide réseau de coopération bilatérale et multilatérale concrète portant sur les capacités en matière de défense ainsi que sur les aspects opérationnels.